

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 09.09.2024 / 04

LUNDI 09 SEPTEMBRE 2024 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 39
Nombre de pouvoirs : 8
Absents sans pouvoirs : 22
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **09 septembre**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 03 septembre 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécenre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Daniel ANTOINE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mr Dominique MOREAU, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Charlotte CHEVALLIER, pouvoir à Mr Didier LALLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Marianne FLORAT
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoir à Mr Christophe LERNER
- Mme Françoise MECKERT, pouvoir à Mr Guillaume ANNE
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS
- Mr Yohann-Cédric TELLIER, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME.

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mr Alain FOUQUET
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mme Virginie LAURO
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mme Pascale PAYNEL
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Emilie PIEDNOIR est désignée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT PIERRE EN AUGE ET LA COMMUNE DE LIVAROT
PAYS D'AUGE**

Vu la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu l'article 2 de la loi MOP organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques,

Considérant que la commune de Livarot Pays d'Auge et la commune de Saint-Pierre-en-Auge prévoient de réaliser la réfection du revêtement de la chaussée de la voie communale dite « Chemin du Bois aux Princes » sur les territoires des communes de Livarot-Pays d'Auge (commune déléguée de Le Mesnil-Bacley) et de Saint-Pierre-en-Auge (commune déléguée de Montviette),

Considérant que cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux,

Considérant qu'il est d'un intérêt commun de réaliser et de garantir la cohérence de l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage,

Le conseil municipal devra :

- Autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Saint Pierre en Auge et tous documents s'y rapportant.
- Autoriser le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Saint Pierre en Auge et tous documents s'y rapportant.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 10 septembre 2024.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20240916-2024-09-16-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024